



ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Implanté à proximité du centre-ville de Limoges, l'ESAT de l'APSAH est un **Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail**, établissement médico-social entrant dans le champ d'application des lois 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il permet la **réinsertion sociale et professionnelle** des **adultes en situation de handicap** grâce à un **environnement adapté** et des **conditions de travail aménagées**.

Il fait partie du **Pôle Travail Adapté de l'APSAH** qui comprend également les établissements suivants :

- **Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)** : anciennement Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT, Foyer de Vie en internat pour retraités d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes, Accueil de Jour pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et ayant besoin d'un accompagnement en journée.
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et souhaitant un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Ces établissements apportent, pour les usagers qui le souhaitent, une complémentarité d'accompagnement dans leur parcours de vie en dehors du temps de travail à l'ESAT.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Doté d'une capacité d'accueil de 129 places dont 15 spécifiques « traumatisés crâniens », l'ESAT accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle, psychique, auditive, visuelle, ou une cérébro-lésion.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** prononcée par la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une **décision d'orientation vers un ESAT**, également prononcée par la **CDAPH** et **demander son inscription**, par écrit, sur la liste d'attente de l'établissement.
- **Conditions d'âge** : de 18 ans à l'âge de la retraite.



L'accompagnement à l'ESAT de l'APSAH peut être complété par une orientation en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM), en demi-pension, en hébergement complet, en Accueil de Jour ou en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

MOYENS



LES ATELIERS

L'insertion professionnelle est réalisée au sein de trois pôles d'activités :

Pôle Prestations de service :

- Blanchisserie industrielle
- Espaces verts
- Nettoyage de locaux
- Nettoyage écologique de véhicules

Pôle Production propre :

- Menuiserie
- Tapisserie d'ameublement
- Chaiserie (paillage, cannage)

Pôle Sous-traitance :

- 2 ateliers de sous-traitance diverse
- Appareillage électrique

LES HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h15
Vendredi : 8h00 - 12h00

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée de personnes issues des secteurs technique, médical, paramédical, social, administratif et logistique. Elle apporte à l'usager des réponses adaptées à ses besoins, en lien avec son **projet individualisé**, fondé sur **la participation, l'écoute et le dialogue**. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.



CONTACT

ESAT de l'APSAH

82 avenue des Ruchoux - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 77 14 23

Courriel : esat@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Directeur Technique : *Stéphane GIRARD*

MISSIONS

L'ESAT de l'APSAH offre aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent exercer momentanément ou durablement dans le secteur ordinaire de travail :

- **Une activité professionnelle valorisante et variée**, à temps plein ou à temps partiel, proche des réalités économiques, encadrée par des moniteurs d'atelier.
- **Un milieu et un accompagnement adaptés aux besoins de chacun**, assurés par une équipe pluridisciplinaire compétente.
- **Un soutien médical, social et éducatif personnalisé** dispensé par : médecin psychiatre, psychologue, conseillère en économie sociale et familiale et ergothérapeute.
- **Des activités extraprofessionnelles** favorisant l'insertion sociale et l'épanouissement personnel par des activités sportives, d'initiation à la vie quotidienne et des ouvertures vers l'extérieur, durant le temps de travail.

Cela leur permet :

- **d'acquérir et de développer des compétences** y compris par le biais de la formation professionnelle.
- d'accéder, pour ceux qui le peuvent, au **milieu ordinaire de travail** ou à une **entreprise adaptée**.